



COMMUNIQUÉ

FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DU SECTEUR DES ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CGT
263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex Tél. 01 48 18 54 00 • Fax 01 48 59 25 22 • www.cgt-fapt.fr • fede@cgt-fapt.fr

LA POSTE

Août 2014

Hausse des tarifs postaux : ce sont une nouvelle fois les usagers qui vont trinquer

L'ARCEP et La Poste se sont accordées sur le principe de la définition d'un nouveau dispositif d'encadrement tarifaire sur une durée de quatre ans.

Des augmentations de tarifs sont ainsi annoncées dès le 1^{er} janvier 2015, l'ARCEP autorisant La Poste à augmenter ses tarifs de 5,2% en moyenne pendant 4 ans, ce qui ferait passer le prix du timbre à 0,81 euros en 2018 !!!!! Le prétexte avancé est de permettre la pérennisation du service universel

La CGT dénonce une nouvelle fois le désengagement de l'État, qui laisse à la charge de La Poste une part de plus en plus importante du financement du service public postal tout en empochant, en temps qu'actionnaire avec la Caisse des Dépôts et Consignations, 171 millions d'euros pour 2013.

Le dispositif prévu par l'ARCEP s'inscrit dans le plan stratégique 2014-2020 de La Poste dont «le cheval de bataille» est la baisse des coûts subie à la fois par les usagers avec la mise à mal du service public postal, et par les postiers.

Avec Moins 4894 emplois à La Poste maison mère en 2013, les restructurations, réorganisations, départs à la retraite non remplacés, précarité, dégradations des conditions de travail sont en effet devenus le lot quotidien des postiers.

L'amplification ces dernières semaines des luttes, y compris victorieuses, dont les usagers sont souvent partie prenante, témoigne de la mobilisation d'un nombre grandissant de postiers pour changer leur travail et répondre toujours mieux aux besoins des usagers.

La CGT appelle à l'élargissement de cette mobilisation dans l'unité dès la rentrée sur la base des exigences exprimées par les postiers au travers d'une vaste consultation organisée cet été. Elle réaffirme que La Poste doit développer l'égalité d'accès à tous les services postaux sur l'ensemble du territoire à des prix abordables en respectant la péréquation tarifaire et en garantissant un service postal de qualité avec un personnel qualifié.